

Contrat de Ville - Contrat Temps Libres - Seconde répartition

M. l'Adjoint BAUD, Rapporteur : Le Comité de programmation du Contrat de Ville du 2 avril 2004 a mis en évidence une diminution des crédits alloués par l'État sur le volet «temps libres», qui soutient des actions de loisirs pour les enfants et les adolescents.

Certaines actions prévues par des opérateurs associatifs ou municipaux se trouvant de ce fait remises en cause malgré leur intérêt pour les enfants et les familles, la Ville et la CAF proposent de revoir à la hausse leur contribution dans le cadre du Contrat Temps Libres. Cette compensation devrait ainsi garantir le niveau de l'offre en la matière.

Aux montants alloués par la délégation Politique de la ville et animation lors du Conseil Municipal du 29 mars viennent ainsi s'ajouter les subventions suivantes :

Association	Action	Montant
Comité de Quartier Rosemont/Saint-Ferjeux	N° 34 - CLSH été 4/12 ans à Saint-Ferjeux	473 €
	N° 37 - Animation globale adolescente Saint-Ferjeux Amitié	907 €
MJC Clairs-Soleils	N° 68 - Centre de Loisirs Pré-ados et ados	1 720 €
MJC Centre Social Palente Orchamps	N° 172 - Petites vacances MJC Palente	430 €
ALED	N° 185 - CLSH Enfants Handicapés	2 000 €
Total		5 530 €

La dépense totale s'élève à 5 530 €. La somme est à prélever sur les crédits inscrits au budget primitif, chapitre 65.824.6574.47003.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ces propositions.

«M. Denis BAUD : Monsieur le Maire, je prends rapidement la parole pour faire part d'une certaine inquiétude, car si vous avez lu attentivement la délibération, il y est dit que cette seconde répartition n'est pas une répartition classique puisqu'elle est due à une diminution des crédits alloués par l'État sur le volet temps libres. Je voudrais replacer cette diminution dans son contexte. En effet, il y a eu une baisse globale dans le budget national de 8 % des crédits FIV (Fonds d'Intervention Ville) et puis vient s'ajouter désormais un gel de 20 % de ces crédits. Alors bien entendu il y a aujourd'hui des effets dans ce contrat temps libres et là, c'est la Ville avec la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) qui vont assurer le différentiel.

Je peux citer d'autres exemples, dans le contrat éducatif local, il y a mise en péril dans certaines écoles des animations midi/deux et même parfois dans les zones ZEP. Pas plus tard qu'hier soir, j'étais à la MJC des Clairs-Soleils où il y a une inquiétude concernant l'organisation de la fête de quartier qui se tient à la mi-juin car il n'y avait plus de participation de l'État. Donc la fête était remise en cause et on devra là aussi ponctuellement mettre une rallonge de 1 050 € pour que cette fête de quartier puisse se tenir. J'ai d'ailleurs demandé à la Direction de la Politique de la Ville de faire un chiffrage précis sur ces reculs d'obtention de subventions et on en saura plus dans les prochains jours, mais on est à peu près sûrs aujourd'hui que ça se situera aux alentours de 50 000 € minimum, donc c'est quand même important.

Ceci met en péril de multiples actions modestes mais indispensables dans les quartiers. Ça met en péril aussi certaines structures associatives qui sont par définition fragiles et si on ajoute dans les deux ans qui viennent l'impact de la fin de nombreux contrats emplois jeunes, on se rend compte que ces deux éléments financiers et budgétaires peuvent précipiter vers la fin certaines structures associatives. Voilà ce que je voulais simplement dire sans esprit polémique particulier mais simplement pour signaler que les collectivités territoriales sont appelées à pallier des déficiences de l'État.

M. LE MAIRE : C'est un véritable problème et on sait bien d'ailleurs que les collectivités locales ne pourront pas pallier toutes les déficiences de l'État. Tu as souligné à juste titre la fin des contrats emplois jeunes qui mettent dans de grandes difficultés nombre d'associations qui avaient créé des emplois sur des profils nouveaux, c'était la philosophie des emplois jeunes. Actuellement, alors qu'on sent bien que l'exclusion augmente, qu'il y a des difficultés de tous types, des associations peuvent être mises en péril. Il ne s'agit pas de polémiquer, simplement de le dire, et d'ailleurs je dis tout à fait publiquement que la Ville n'aura pas les moyens de prendre en charge tous les désengagements de l'État en ce qui concerne, par exemple, le financement des emplois jeunes. De nombreuses associations viennent me rencontrer pour me dire qu'elles ne pourront plus continuer leurs activités suite à la suppression d'emplois jeunes. Elles demandent à la Ville de les aider, ce que nous ne pouvons pas faire. Je n'ai pas de presse à faire les euros comme je dis souvent, on ne peut pas payer partout et ça m'inquiète. Tu as raison de le signaler, je crois même que nous devons tous être inquiets, car pour Patrick BONTEMPS dans le domaine sportif c'est exactement la même chose, pour Bruno MEDJALDI également, pour Marie-Guite DUFAY dans le domaine de la précarité, dans le domaine de la culture, combien de troupes, entre autres de théâtre, de petites structures culturelles qui font la richesse de notre ville et de notre pays vivaient tant bien que mal en ne faisant vraiment pas d'excès sont dans de grandes difficultés aujourd'hui. Je crois qu'on ne tient pas assez compte de cela. Alors même si les collectivités comme les villes, les départements, les régions vont venir en aide à certaines, on ne pourra pas le faire partout et nous aurons des difficultés. Donc j'alerte là-dessus, tu as raison Denis de le dire, je l'ai déjà dit aussi à plusieurs reprises, mais je n'ai pas l'impression que le message a été entendu.

M. Pascal BONNET : Monsieur le Maire, à chaque Conseil Municipal vous vous étonnez, vous vous inquiétez, sans polémique bien entendu, de désengagements de l'État. Il y a eu dans le passé aussi d'autres désengagements de l'État, on ne va pas refaire éternellement le débat. Il y a des contraintes budgétaires, c'est vrai que ça pèse sur les collectivités, ça pèse sur la nation, mais c'est une réalité budgétaire nationale. Toutefois quand vous revenez sur la question des emplois jeunes, je trouve que ça devient vraiment abusif parce que je me souviens que les emplois jeunes initialement c'était justement la création de nouveaux métiers, de nouveaux emplois. On a à l'époque interrogé sur les conditions de leur pérennisation et il n'y a pas eu de réponse sur ce point du Gouvernement JOSPIN. Même si un gouvernement avait voulu pérenniser ces emplois jeunes, il me semble que ça aurait été de créer de nouveaux métiers à nouveau et non pas pérenniser ceux de 1997. Donc je ne sais pas, si les emplois jeunes étaient maintenus aujourd'hui, ce qui se passerait. Si vous étiez au pouvoir, est-ce que vous feriez de nouveaux emplois jeunes ou est-ce que vous pérenniseriez de fait des emplois jeunes qui deviendraient alors des emplois de fonctionnaires ? J'avoue que vous me laissez perplexe.

M. LE MAIRE : Je vous laisse souvent perplexe, c'est d'ailleurs tout à fait réciproque. Ce que je voulais vous dire simplement, c'est que les emplois jeunes bien sûr avaient été prévus pour une durée de 5 ans mais avec des dispositifs de sortie et des aménagements dans le temps et vous connaissez bien entendu comme moi les dispositifs que nous aurions proposés si nous avions été réélus en 2002 pour faire en sorte de redonner encore un peu de temps à ces emplois afin de pouvoir les pérenniser. Pour moi, il ne s'agit pas de polémiquer mais de constater simplement qu'une partie importante des associations de ce pays vont se trouver en grande difficulté, c'est tout. Si vous trouvez que c'est bien ainsi, c'est votre choix.

M. Jean ROSSELOT : Monsieur le Maire, je vous écoute avec beaucoup d'intérêt et je me dis que tous les élus doivent faire front justement au moment où s'engage au Parlement le débat sur l'existence et les modalités des ressources des collectivités territoriales, ce qui n'avait pas été abordé en 1982. En ce moment donc, tous les élus doivent faire front vis-à-vis des engagements, des transferts de charges de l'État vers les collectivités qui, hélas, ne datent pas d'aujourd'hui et qui ont eu cours sous tous les gouvernements. Vous venez de stigmatiser ce transfert de charges pendant 15 – 20 mn ou 10 mn, je ne sais pas...

M. LE MAIRE : 3 minutes.

M. Jean ROSSELOT : Vous seriez crédible si vous l'aviez fait dans un des rapports précédents, le rapport 20, qui n'a pas soulevé la moindre objection ni le moindre sentiment de votre part. Quand il s'agit de mettre fin à la mise à disposition par l'État aux villes des postes de directeur de musée, vous ne vous en plaignez pas et pourtant c'est quand même une charge mise sur le dos des collectivités par l'État.

M. LE MAIRE : J'aurais pu le dire effectivement !

M. Jean ROSSELOT : ... Oui, d'autant plus que la loi qui met fin à cet avantage pour les communes c'est vous qui l'avez votée... mais si, elle est du 2 janvier 1982 !

M. LE MAIRE : Ne me trouvez pas une malignité que je n'ai pas.

M. Jean ROSSELOT : Alors simplement, permettez-moi de souligner que vous avez une conception un peu hémiplégique de la politique.

On arrête un bénéfice donné par l'État aux communes, pas un mot et là on passe un quart d'heure à stigmatiser l'État. On fait feu de tout bois quand il s'agit des transferts de l'État aux collectivités territoriales, mais bon sang, qu'on le fasse objectivement et qu'on n'ait pas une conception hémiplégique, je le répète, de la politique.

M. LE MAIRE : Monsieur ROSSELOT, qu'il y ait eu des transferts de tout temps, vous avez raison, je l'ai toujours dit. Mais ce qui est quand même à signaler, c'est l'importance de ces transferts actuellement car, vous l'avez dit vous-même, c'est l'ensemble des élus qui font feu de tout bois actuellement. Quand on dit l'ensemble, c'est les élus de droite et de gauche, c'est donc un problème nouveau et c'est surtout l'importance de ces transferts qui fait que nous sommes inquiets. Il y a toujours eu des transferts, je suis d'accord là-dessus, mais jamais autant. Quand je vais à l'Association des Maires des Grandes Villes de France, que le président de la Commission Finances, qui est M. FOURCADE, qui a quand même été, me semble-t-il, un assez grand ministre des finances et tient des propos très durs, je me dis qu'il y a problème quelque part. J'ai parlé des emplois jeunes parce qu'avec Denis BAUD on veut attirer l'attention là-dessus. Je ne vais pas vous refaire mon discours sur les transferts de charges, mais ça n'a jamais été à ce niveau, vous avez d'ailleurs dit vous-même qu'il fallait qu'il y ait une mobilisation de l'ensemble des élus contre ce transfert.

Mme Corinne TISSIER : Juste un mot par rapport aux emplois jeunes. Je crois qu'il y a des associations qui ont joué le jeu, c'est-à-dire qui sont parties dans l'idée de pérenniser des postes et qui risquent d'être en péril parce que leurs subventions diminuant de manière drastique elles ne pourront pas faire face et c'est là à mon avis que le bât blesse parce que pour les associations c'était bien l'idée de créer un poste pris en charge petit à petit et qu'elles puissent financer. Si on diminue les subventions de petites associations qui n'ont pas un nombre de permanents important, on ne leur permet pas de pérenniser des emplois jeunes.

M. Pascal BONNET : On ne va pas s'éterniser sur ce débat mais je n'ai pas le souvenir que la pérennité des emplois jeunes a vraiment été traitée en 1997, alors je ne sais pas ce que vous nous dites maintenant. Ce dont je me souviens c'est que l'ancien exécutif du Conseil Régional avait fait quelque chose en la matière donc j'espère que ce sera toujours le cas parce que là il y avait un moyen aussi d'aider les associations.

M. Denis BAUD : Simplement, je voulais préciser au-delà du problème des transferts de charges, qu'au moment où il y a quand même création d'un ministère de la cohésion sociale, je trouve tout de même un peu singulier qu'on enlève des crédits dans les domaines de l'accès aux loisirs des enfants et des adolescents des quartiers du contrat de ville. C'est surtout ce sur quoi je voulais attirer notre attention, cohésion sociale certes mais je crois que ça demande quand même un minimum de cohérence.

M. Bernard LAMBERT : Monsieur le Maire, c'est vrai que la période est difficile et tout le monde le reconnaît mais reconnaissons aussi qu'au niveau gouvernemental les ministres sont appelés à faire des économies et à vivre sur des fils tendus. C'est peut-être aussi une invitation pour que les municipalités et principalement Besançon puissent faire des choix et se donner des priorités. Quand je prends le point 34 concernant l'animation des quartiers et que je cumule 4, 5 chiffres les uns derrière les autres, j'arrive à une somme quand même de 560 000 €, c'est là je crois une dépense peut-être justifiée mais peut-être pas à cette hauteur-là et les priorités dont parlait tout à l'heure notre collègue BAUD pourraient trouver satisfaction s'il y avait sur le plan des bâtiments, de la construction, du béton peut-être des dépenses moins fortes.

M. LE MAIRE : Je ne vois pas bien ce que vous voulez dire là Monsieur LAMBERT. Mais on arrête là la discussion, on ne va pas lancer un débat là-dessus car on ne s'en sortira pas».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité, M. BAUD, M. CYPRIANI, M. MONNEUR, Mme MENETRIER, Mme PRESSE, M. MEDJALDI n'ayant pas pris part au vote, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 26 mai 2004.